



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/36
30 mai 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : PANAMA

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche) PNUD

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Panama

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de l'élimination des HCFC (phase III)	PNUD (principale)	86 ^e	Élimination à 100 % d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2022	10,11 tonnes PAO
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2022		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					10,11				10,11

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	24,78	Point de départ des réductions globales durables :	27,28
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	27,28	Restante :	0,0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2023	2024	2025	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	5,15	0,0	0,0	5,15
	Financement (\$ US)	532 445	0	0	532 445

(VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			16,11	16,11	16,11	16,11	8,05	8,05	8,05	8,05	8,05	0,0	s. o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			16,11	16,11	16,11	16,11	8,05	8,05	8,05	0,62	0,62	0,0	s. o.
Fonds approuvés en principe (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	206 800	0	497 612	0	0	458 838	0	0	129 250	0	1 292 500
		Coûts d'appui	14 476	0	34 833	0	0	32 119	0	0	9 047	0	90 475
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	206 800	0		0	0	0	0	0	0	0	206 800
		Coûts d'appui	14 476	0		0	0	0	0	0	0	0	14 476
Total des fonds recommandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet			497 612								497 612
		Coûts d'appui			34 833								

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Panama, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 497 612 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 34 833 \$ US². La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023 à 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Panama a rapporté une consommation de 10,11 tonnes PAO de HCFC en 2022, ce qui est environ 33 pour cent inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2018 à 2022 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Panama (2018-2022, données de l'Article 7)

HCFC	2018	2019	2020	2021	2022	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	297,10	261,16	205,48	196,16	183,81	404,32
HCFC-123	0,0	0,0	0,0	0,0	0	2,37
HCFC-124	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,45
HCFC-141b	0,0	0,0	0,0	0,0	0	20,87
HCFC-142b	0,0	0,0	0,0	0,0	0	2,72
Total (tm)	297,10	261,16	205,46	196,16	183,81	430,66
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	52,81	70,73	0,0	0,0	0,0	**22,72
Tonnes PAO						
HCFC-22	16,34	14,36	11,30	10,79	10,11	22,24
HCFC-123	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,05
HCFC-124	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,01
HCFC-141b	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,30
HCFC-142b	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,18
Total (tonnes PAO)	16,34	14,36	11,30	10,79	10,11	24,78
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	5,81	7,78	0,0	0,0	0,0	**2,50

* Données du programme du pays

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. Depuis 2018, la consommation de HCFC a continué de diminuer régulièrement en raison des mesures introduites pour réglementer les importations de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), y compris le système d'octroi de quotas pour les HCFC et les règlements supplémentaires interdisant les importations de HCFC-141b et de polyols prémélangés. De plus, l'assistance technique et la formation dans le secteur de l'entretien en réfrigération ont contribué aux réductions permanentes dans la consommation des HCFC. L'élimination supplémentaire des HCFC provient de l'introduction d'appareils ne fonctionnant pas aux HCFC sur le marché local. L'augmentation temporaire dans la consommation enregistrée de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés en 2019 est imputable aux entreprises qui ont fait des réserves du produit avant que son importation soit interdite à partir du 1^{er} janvier 2020.

² Conformément à la lettre du 17 mars 2023 adressée au PNUD par le ministère de la Santé du Panama.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement du Panama a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2022, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. La vérification de la consommation de HCFC est toujours en cours et, au moment de la publication du présent document, le rapport n'a pas été présenté. Toutefois, le PNUD s'attend à ce que le rapport de vérification soit présenté vers la mi-mai 2023, et au plus tard 12 semaines avant la 93^e réunion.

Situation de l'achèvement de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La décision 86/87(c) stipule que la deuxième tranche de la phase III du PGEH ne sera examinée qu'à l'achèvement de la phase II du PGEH et à la présentation du rapport d'achèvement de projet. La phase II du PGEH a été clôturée sur le plan opérationnel en décembre 2021, comme prévu, et le rapport d'achèvement de projet a été présenté au Secrétariat du Fonds multilatéral le 6 avril 2023. Voici les principales réalisations de la phase II :

- (a) Des interdictions ont été imposées sur les importations de HCFC-141b sous forme pure, sur les nouvelles installations de climatisation fonctionnant au HCFC-22 et sur l'usage du HCFC-22 pour rincer les systèmes de réfrigération; 372 agents des douanes (dont 209 étaient des femmes) ont été formés et mis à jour sur les procédures d'importation pour les HCFC et les appareils contenant des HCFC.
- (b) Trois entreprises ont rempli de manière satisfaisante leur engagement envers le projet; elles se sont engagées à utiliser des polyols formulés à base de HFO et l'usage du HCFC-141b a été interdit à compter du 1^{er} janvier 2020;
- (c) La formation sur les bonnes pratiques a été effectuée pour un total de 158 formateurs et de 1 112 techniciens en réfrigération et climatisation, dont 55 étaient des femmes; 30 centres de formation technique en réfrigération et climatisation et 19 ateliers d'entretien en réfrigération et climatisation ont reçu des trousseaux d'équipement et des outils pour la mise en application des bonnes pratiques; et 17 séminaires de formation ont été menés pour promouvoir les frigorigènes avec un faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) dans les supermarchés et les hôtels;
- (d) Le programme mécanique de réfrigération à usage domestique, enseigné à l'échelle nationale par l'Institut national de la formation professionnelle pour le développement humain (INADEH), a été mis à jour pour inclure officiellement le module sur les « Bonnes pratiques en réfrigération et climatisation » depuis janvier 2021, avec un total de 586 techniciens qui ont été diplômés de ces cours en date du 31 décembre 2022;
- (e) La Commission panaméenne sur les normes industrielles et techniques a adopté les normes internationales³ concernant la sécurité et les aspects environnementaux des systèmes de réfrigération et de climatisation et les pompes à chaleur, précisant les exigences pour la sécurité des personnes et de la propriété, fournissant une orientation pour la protection de l'environnement, et établissant des procédures pour la conception, la construction, l'installation, l'exploitation, la maintenance et la réparation des systèmes de frigorigènes, la récupération des frigorigènes, la réutilisation et l'élimination de tous les types de

³ En particulier les normes ISO 5149-1, -2, -3, -4:2014.

frigorigènes et huiles réfrigérantes, y compris les prolongations ou les modifications des systèmes existants, ainsi que les conversions des systèmes pour l'usage d'un autre frigorigène.

Mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Les douanes supervisent le système d'octroi de permis par le biais d'un « blocage » sur tous les codes douaniers des SAO qui exige l'approbation de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) pour autoriser les importations. Ce système a bien fonctionné et des canaux de communications bien établis existent entre l'UNO et les douanes. En outre, le ministère de la Santé, auquel se rattache l'UNO, et les autorités de la Zone de libre-échange de Colón ont maintenu des réunions pour établir une déclaration volontaire du commerce et des stocks, et il existe déjà un point de convergence à partir duquel l'UNO peut demander des renseignements sur le déplacement des SAO commerciaux dans cette zone.

8. En août 2022, le gouvernement du Panama a annoncé un échéancier d'élimination accéléré pour la consommation des HCFC, selon l'engagement du pays dans le cadre de la phase III du PGEH.

9. Trois séances de formation ont été menées pour les agents des douanes afin de leur donner une mise à jour sur les procédures d'importation, la nomenclature du Système harmonisé de 2022 pour les HCFC et les HFC, ainsi que le contrôle d'un possible commerce illicite des HCFC, y compris une formation sur l'usage de l'équipement d'identification des frigorigènes pour 92 agents des douanes, dont 66 étaient des femmes;

Secteur de l'entretien en réfrigération

10. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Quatre réunions de coordination ont été organisées avec le ministère de l'Éducation (MEDUCA) pour planifier la mise à jour du programme régulier pour les techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques et les technologies de remplacement à faible PRG; 40 heures de formation virtuelle sur les frigorigènes naturels, en mettant l'accent sur les hydrocarbures (HC), ont été menées pour mettre à jour les connaissances de 18 formateurs en réfrigération et climatisation des établissements professionnels et techniques du MEDUCA; et un expert a été embauché pour mener des consultations techniques avec les établissements en réfrigération et climatisation du MEDUCA et pour proposer un programme restructuré;
- (b) Des visites d'inspection ont eu lieu dans dix centres d'enseignement technique pour évaluer la conformité des mesures de sécurité et l'engagement envers la mise en œuvre des cours sur les bonnes pratiques, ce qui a entraîné la sélection de sept écoles qui ont été renforcées avec de l'équipement et des trousseaux d'outils de base pour leurs laboratoires en réfrigération et climatisation;
- (c) Des réunions de coordination ont eu lieu avec les autorités pertinentes pour déterminer les rôles et les responsabilités dans le processus de mise sur pied d'une certification des compétences de la main-d'œuvre dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation; une feuille de route a été convenue pour élaborer le processus de certification des techniciens en réfrigération et climatisation; et un consultant national fournit du soutien en rédigeant des normes de compétences pour certifier les techniciens en réfrigération et climatisation;

- (d) Une étude sur la faisabilité d'établir des centres viables de collecte, de recyclage et de régénération des frigorigènes au pays a été réalisée et s'est conclue par un diagnostic de la situation actuelle des activités de récupération et de recyclage; cinq réunions ont eu lieu avec les décideurs des entreprises en réfrigération et climatisation et des universités pour déterminer où pourraient être installés les centres de récupération, de recyclage et de régénération (RRR), en visant à couvrir l'ensemble du pays;
- (e) Les spécifications techniques, le budget et le mandat ont été préparés pour l'acquisition unifiée d'équipement et d'outils pour équiper le premier centre de RRR de HCF et trois centres de collecte;
- (f) Un total de 38 campagnes de sensibilisation ont été élaborées à l'échelle du pays, faisant la promotion de l'élimination des HCFC et de l'usage des substituts à faible PRG, ce qui a sensibilisé 87 femmes et 150 hommes.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. La coordination et la gestion de projet du PGEH sont supervisées par l'UNO, avec le soutien d'un consultant désigné. L'UNO appuie la mise en œuvre des activités, organise des réunions avec les parties prenantes et prépare des rapports. Le total des dépenses de 22 716 \$ US pour ces activités comprend l'embauche de consultants et la préparation du rapport de vérification (19 716 \$ US) ainsi que la tenue d'ateliers de coordination et de réunions (3 000 \$ US).

État du décaissement des fonds

12. En date d'avril 2023, des 206 800 \$ US approuvés jusqu'ici, 63 073 \$ US (30 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 143 727 \$ US sera entièrement décaissé en décembre 2024.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2023 et mars 2026 :

- (a) *Cadre juridique* : Signer un contrat avec un consultant national pour évaluer le système actuel d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC, tenir des discussions avec les principales parties prenantes du pays et faire une proposition pour prolonger le système actuel d'octroi de permis aux HFC; dispenser deux ateliers de formation pour les agents des douanes sur le système d'octroi de permis et de quotas et préparer une mise à jour annuelle sur l'usage des codes tarifaires pour les agents des douanes et les courtiers; effectuer deux visites par année dans la Zone de libre-échange de Colón et dans les centres de contrôle de douanes; concevoir et imprimer des documents pour diffuser les règlements révisés parmi les techniciens, les fournisseurs de frigorigènes et d'équipement ainsi que les utilisateurs finaux (32 500 \$ US et le solde restant de la première tranche);
- (b) *Mise en application des bonnes pratiques et procédures de réfrigération dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation* : Fournir une mise à jour à 22 formateurs et à 170 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien et les frigorigènes de remplacement; distribuer 65 trousseaux pour la manipulation des HC frigorigènes⁴ ainsi que pour la récupération et le recyclage des frigorigènes; élaborer et tenir à jour le Registre unique des ateliers et techniciens en réfrigération et climatisation au pays; établir cinq

⁴ Station de charge/pompe à vide, trousse de soudure, trousse de tuyaux, détecteur de fuites, manomètre et balance de précision pour les HC.

accords volontaires avec des utilisateurs finaux de réfrigération et de climatisation pour l'utilisation écologiquement correcte de frigorigènes sans SAO et à faible PRG; concevoir et imprimer 100 manuels sur les bonnes pratiques environnementales à distribuer dans les établissements de formation et les universités (25 300 \$ US et le solde restant de la première tranche);

- (c) *Établissement du régime de certification des techniciens en réfrigération et climatisation* : Concevoir la structure pour le processus de certification; mettre au point et adopter trois normes nationales sur les compétences de la main-d'œuvre et la méthodologie pour évaluer les techniciens par rapport à la norme pour la certification; élaborer un système pour former des experts locaux en vue d'évaluer les tests de certification; appuyer la certification de six experts nationaux pour évaluer les techniciens; certifier les 25 premiers techniciens en réfrigération et climatisation; et préparer des documents et des mesures de communication stratégique pour promouvoir la certification auprès des parties prenantes du secteur de la réfrigération et de la climatisation (58 450 \$ US et le solde restant de la première tranche);
- (d) *Renforcement des établissements officiels d'enseignement technique* : Acheter et distribuer 12 trousseaux d'outils et de l'équipement de base pour les laboratoires des centres d'enseignement technique⁵ et inclure du nouveau contenu sur les substituts à faible PRG dans les programmes de formation des techniciens en réfrigération et climatisation (175 000 \$ US);
- (e) *Renforcement du réseau de RRR* : Fournir une formation pratique à 160 techniciens en réfrigération et climatisation sur les pratiques de RRR; effectuer deux visites dans d'autres pays de la région pour apprendre de leurs expériences de RRR; équiper⁶ des centres de RRR et trois centres de collecte des frigorigènes et mettre sur pied une infrastructure viable; concevoir et imprimer des documents pour promouvoir les pratiques de RRR parmi les techniciens en réfrigération et climatisation (68 000 \$ US et le solde restant de la première tranche);
- (f) *Assistance technique pour les utilisateurs finaux dans l'adoption de technologies sans SAO et à faible PRG* : Mettre en œuvre au moins un projet pilote pour démontrer l'utilisation d'appareils de réfrigération et de climatisation fonctionnant avec des frigorigènes sans SAO et à faible PRG; former 60 utilisateurs finaux et techniciens sur les substituts à faible PRG; et concevoir et imprimer des documents sur les coûts et les avantages de sélectionner des technologies à faible PRG dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation à distribuer parmi les utilisateurs finaux (74 862 \$ US);
- (g) *Activités de sensibilisation du public* : Élaborer et mener six campagnes nationales de sensibilisation visant les utilisateurs finaux en réfrigération et climatisation et les décideurs dans les institutions gouvernementales pour promouvoir l'élimination des HCFC et l'adoption des technologies de remplacement à faible PRG (34 000 \$ US et le solde restant de la première tranche);

⁵ Modules d'enseignement en réfrigération et climatisation, unités de recyclage, pompes à vide, balances, bonbonnes, collecteurs, identifiants de frigorigènes, vannes de perçage, tuyaux pour différents frigorigènes, trousseaux pour les HC.

⁶ Soixante bonbonnes (30/50 lb) et six bouteilles de réserve (100/250 lb); quatre ensembles contenant une machine de récupération et de recyclage des frigorigènes, un identifiant de gaz frigorigènes, un collecteur de charge pour le HCFC-22, un détecteur de fuites d'halogènes, un ensemble de bonbonnes d'azote de 1,5 m³ avec des jauges, un vacuomètre numérique, une trousse de nettoyage pour bonbonne de récupération, une balance au sol de 150 kg, une pompe à vide de 7,5 pieds cubes par minute, une balance analytique de 1 500 g; une machine de régénération de gaz HCFC et HFC, et une pompe de transfert pour la récupération de frigorigène.

- (h) *Coordination et gestion de projet du PGEH* : Appuyer la mise en œuvre des activités, organiser des réunions avec les parties prenantes et préparer des rapports; le total des dépenses prévues de 29 500 \$ US comprend l'embauche de consultants et la publication d'un rapport de vérification (24 500 \$ US), les coûts des déplacements relatifs à la surveillance (2 000 \$ US) et l'organisation d'ateliers de coordination et de réunions (3 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

Rapport de vérification

14. La demande pour la deuxième tranche de la phase II du PGEH du Panama exigeait la présentation d'un rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour les années 2020 à 2022. Puisque la demande de tranche est présentée à la première réunion de l'année du Comité exécutif, et en prenant note que la consommation de HCFC déclarée entre 2020 et 2022 dans le cadre des rapports de mise en œuvre du programme du pays et de l'Article 7 est d'au moins 30 pour cent inférieure à la consommation maximale admissible du pays dans le cadre de son Accord avec le Comité exécutif, le Secrétariat recommande l'approbation de cette demande de financement de tranche en accord avec la décision 72/19(b)⁷ et sans établir de précédent, étant entendu que :

- (a) On demandera au trésorier de transférer les fonds approuvés au PNUD uniquement après la réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays est conforme;
- (b) Le PNUD s'est engagé à remettre le rapport de vérification au plus tôt en mai 2023, et au plus tard 12 semaines avant la 93^e réunion;
- (c) Les recommandations comprises dans le rapport de vérification seront traitées pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche et les mesures mises en œuvre à cette fin seront comprises dans le rapport périodique de la deuxième tranche de la phase III du PGEH qui sera présenté avec la demande du pays pour la troisième tranche;
- (d) Dans le cas peu probable d'une non-conformité du gouvernement du Panama à son Accord avec le Comité exécutif, ce dernier prendra des mesures pertinentes.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

15. Le gouvernement du Panama a déjà octroyé des quotas d'importation de HCFC pour 2023 et 2024 à hauteur de 9,79 et 8,23 tonnes PAO, respectivement, ce qui est inférieur aux cibles réglementaires du Protocole de Montréal.

⁷ La décision 72/19(b) précise que, si les rapports de vérification ne sont pas prêts à temps pour la première réunion de l'année, le transfert des fonds approuvés aux agences ne surviendra qu'après la réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays est conforme au Protocole de Montréal et à l'Accord entre son gouvernement et le Comité exécutif.

Secteur de l'entretien en réfrigération

16. En prenant note que pendant la première tranche, la préparation d'un régime de certification des techniciens comportait des discussions préliminaires avec les autorités concernées pour convenir d'une feuille de route, le Secrétariat a demandé comment le processus se poursuivrait dans la deuxième tranche pour mettre sur pied un régime de certification avant la fin de 2024. Le PNUD a expliqué que même si l'élaboration d'un régime de certification fondé sur la compétence de la main-d'œuvre en était à une étape précoce, le ministère de la Santé, avec le soutien du bureau local au pays du PNUD, avait obtenu un haut niveau d'engagement de l'INADEH pour mettre en œuvre le processus de certification. Du fait de l'implication de l'INADEH, la Commission nationale des compétences de la main-d'œuvre a été convoquée pour encourager le processus de certification de compétence de la main-d'œuvre. Pendant la deuxième tranche, l'UNO continuera d'aider activement la Commission à achever ce processus.

17. En réponse à la précision demandée sur le modèle du système de certification, le PNUD a déclaré que l'UNO poursuivrait les consultations avec les institutions et les parties prenantes concernées pour déterminer le modèle économique et la manière dont il sera maintenu au fil du temps, y compris à savoir si les techniciens devront payer pour obtenir la certification. Toutefois, le gouvernement a conçu le système comme étant volontaire, créant un intérêt parmi les techniciens en réfrigération et climatisation, par exemple en sensibilisant les utilisateurs finaux quant à l'embauche de techniciens certifiés. En outre, le registre proposé des techniciens et ateliers en réfrigération et climatisation vise à créer une base de données sur les techniciens certifiés, entre autres objectifs.

18. En prenant note de la réussite limitée des expériences précédentes de récupération et de recyclage au pays, le Secrétariat a demandé plus d'informations sur les mesures proposées afin de mettre en œuvre avec succès ces activités dans le cadre de la phase III, y compris toute mesure réglementaire appuyant la récupération et le recyclage, ainsi que le modèle économique pour les opérations autonomes de récupération et de recyclage. Le PNUD a indiqué qu'en raison d'un quota d'importation plus restreint sur le HCFC-22 dans les dernières années ainsi que l'augmentation subséquente du prix du produit, les parties prenantes ont un intérêt grandissant pour la récupération de frigorigène. Le PNUD a ajouté que l'étude de faisabilité menée pendant la première tranche avait conclu qu'un centre de RRR devrait être situé dans la ville de Panama, tandis que trois centres de collecte devraient être mis sur pied dans d'autres villes, avec de l'équipement de récupération et une formation sur son usage fournis aux techniciens.

19. Le Secrétariat a demandé si l'unité de RRR à acquérir pourrait être utilisée pour les HCFC, les HFC et les mélanges. En réponse, le PNUD a expliqué que même si l'équipement de récupération acquis récupérerait les HCFC et les HFC, l'équipement de régénération serait utilisé pour le HCFC-22 parce que les réseaux de RRR pour les HFC étaient beaucoup plus complexes et coûteux que ceux pour les frigorigènes à un ingrédient, comme le HCFC-22.

20. Le Secrétariat a souligné l'importance de mettre en vigueur les mesures de contrôle des émissions de frigorigènes pour appuyer la stratégie d'élimination dans le secteur de l'entretien, en accord avec la décision 86/87(b)ii). À cet égard, le PNUD a déclaré que la norme technique⁸ correspondant aux exigences sur les systèmes de réfrigération, la sécurité et l'environnement – Partie 4 –, l'exploitation, la maintenance, la réparation et la récupération, était en vigueur et serait incluse dans le renforcement des compétences pour les techniciens en réfrigération et climatisation ainsi que dans les activités de sensibilisation du PGEH.

21. Le Secrétariat s'est renseigné au sujet des normes pour l'installation sûre et l'entretien de l'équipement utilisant des frigorigènes inflammables ou toxiques. Le PNUD a répondu que le pays avait approuvé la norme technique pertinente,⁹ et que le projet avait fourni l'accroissement de la capacité et

⁸ DGNTI COPANIT ISO 5149-4:2014

⁹ DGNTI COPANIT ISO 5149-1, -2, -3:2014

livrerait de la formation et des outils aux techniciens afin de manipuler les frigorigènes inflammables en toute sécurité.

22. En ce qui a trait au projet pilote pour démontrer l'usage de technologies sans SAO et à faible PRG, le Secrétariat a demandé que des renseignements détaillés sur la conversion prévue et sa conformité aux exigences de la décision 84/84 soient examinés aux fins de financement. Le PNUD a répondu que seuls les conseils techniques seraient fournis aux entreprises sélectionnées, pour lesquelles il est attendu qu'elles financent l'équipement requis et l'adaptation de l'infrastructure avec leurs propres ressources. Le projet couvrira la formation de 60 techniciens provenant d'entreprises qui constituent les utilisateurs finaux sur les substituts à faible PRG ainsi que la conception, l'impression et la distribution de 100 dépliants pour accroître la sensibilisation sur les coûts et les avantages de sélectionner les technologies à faible PRG dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

Mise en œuvre de la politique sur l'égalité des sexes¹⁰

23. Les initiatives suivantes ont été entreprises dans la première tranche et se poursuivront : recueillir les données pour produire des indicateurs ventilés selon les sexes, présenter des rapports avec les chiffres ventilés et établir une valeur de référence *a posteriori* des femmes techniciennes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation pour la comparer avec le nombre de femmes impliquées dans les activités de réfrigération et de climatisation; introduire un langage non sexiste dans les communications et les documents de formation; intégrer les aspects paritaires dans le recrutement des nouveaux consultants; s'assurer que l'équipe de projet participe aux discussions sur l'égalité des sexes données par le bureau du PNUD au pays et suit le cours obligatoire sur les sexes exigé par le PNUD; et encourager les femmes à participer aux activités du PGEH.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

24. Le PNUD a évalué qu'il n'y avait pas de risques relatifs à la mise en œuvre du PGEH, puisque la mise en vigueur du système d'octroi de permis pour les importations de HCFC, en plus de la résolution récemment publiée pour l'élimination accélérée des HCFC, garantirait la conformité avec 97,5 pour cent de la cible de réduction d'ici 2028. Le PNUD a toutefois cerné un risque contrôlable de retards dans la mise en œuvre du PGEH, associé aux élections générales (du congrès et présidentielles), ce qui exigerait une planification appropriée des activités du PGEH. Les autres risques contrôlables étaient liés à la disponibilité marchande et à la capacité du secteur de la réfrigération et de la climatisation à adopter les technologies de remplacement qui sont encouragées, ainsi qu'à la rotation du personnel, à l'engagement et à la capacité des partenaires clés, en particulier ceux impliqués dans la certification des techniciens. Le PNUD et l'UNO seront vigilants concernant tous ces cas, de façon à pouvoir rectifier la mise en œuvre du projet.

25. La durabilité à long terme de la formation en réfrigération et climatisation est assurée, puisque les bonnes pratiques sont comprises dans les cours réguliers sur la réfrigération d'un centre de formation à l'échelle du pays et qu'elles seront incluses dans la formation technique offerte par le MEDUCA. En outre, le système de certification des techniciens qui est en cours d'élaboration, l'approvisionnement de trousseaux d'outils pour l'usage de frigorigènes inflammables aux techniciens en réfrigération et climatisation, ainsi que l'approvisionnement d'équipement et d'outils pour les établissements de formation, en plus des interventions dans les secteurs des utilisateurs finaux et des campagnes de diffusion de l'information et de sensibilisation ciblée, appuieront la transition vers des technologies à faible PRG. La durabilité de l'infrastructure de RRR des frigorigènes sera fournie par les processus du marché (approvisionnement réduit et prix plus élevé du HCFC-22) et en sélectionnant les bénéficiaires intéressés qui ont de l'expérience dans le secteur.

¹⁰ Conformément à la décision 84/92(d), la décision 90/48(c) encourageait les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle sur l'égalité des sexes soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités particulières présentées au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

26. La mise en œuvre durable des activités du PGEH, notamment la mise en vigueur du système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC, les mesures de prévention pour déceler le commerce illicite des HCFC, le projet de reconversion des mousses de polyuréthane, le régime de RRR, la certification et la formation continue des techniciens d'entretien ainsi que le soutien technique aux utilisateurs finaux, garantira que le pays atteigne une élimination durable des HCFC.

Conclusion

27. Le Secrétariat prend note que le Panama est conforme au Protocole de Montréal et à l'Accord avec le Comité exécutif, et que sa consommation de HCFC pour 2022 est de 59 pour cent inférieure à la valeur de référence et de 37 pour cent inférieure à la cible pour cette année. Le Secrétariat note par ailleurs les efforts déployés par le gouvernement pour l'achèvement opportun de la phase III du PGEH. Le taux de décaissement global pour la première tranche est de 30 pour cent et les activités dans le cadre de la tranche ont progressé avec l'élaboration de la législation, la formation des agents des douanes et une mise à jour de la formation pour les formateurs en réfrigération et climatisation du MEDUCA. En outre, le système de certification pour les techniciens en réfrigération et climatisation sera fonctionnel à compter de 2025; et l'approvisionnement de l'équipement pour renforcer les établissements de formation en réfrigération ainsi que les ateliers d'entretien en réfrigération et climatisation et pour établir l'infrastructure pour le réseau de RRR a déjà commencé. Les activités prévues dans le cadre de la deuxième tranche renforceront davantage le secteur de l'entretien en réfrigération et assureront la durabilité à long terme de la phase III. Le PNUD s'est engagé à présenter le rapport de vérification pour 2020 à 2022 au plus tôt vers la mi-mai 2023 et le Secrétariat recommande, entre autres, qu'on demande au Trésorier de transférer les fonds approuvés au PNUD et au PNUE uniquement après la réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays était conforme pour cette période.

RECOMMANDATION

28. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Panama, et recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase III du PGEH, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2023 à 2026 au taux de financement présenté dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) On demandera au trésorier de transférer les fonds approuvés au PNUD uniquement après la réception par le Secrétariat du rapport de vérification confirmant que le pays est conforme;
- (b) Le PNUD s'est engagé à remettre le rapport de vérification au plus tôt à la mi-mai 2023, et au plus tard 12 semaines avant la 93^e réunion;
- (c) Les recommandations du rapport de vérification seront traitées pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche et les mesures mises en œuvre à cette fin seront comprises dans le rapport périodique de la phase III du PGEH qui sera présenté avec la demande du pays pour la troisième tranche;
- (d) Dans le cas peu probable d'une non-conformité du gouvernement du Panama à son Accord avec le Comité exécutif, ce dernier prendra des mesures pertinentes.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	497 612	34 833	PNUD